

# Éleveurs et associations en Côte d'Ivoire

Le cheptel bovin en Côte d'Ivoire a triplé en vingt ans et dépasse un million de têtes. Cette évolution, souvent mise à l'actif de l'encadrement national, fut surtout déterminée par l'apport de transhumants venus du Sahel, dont le cheptel garde aujourd'hui un taux de croissance supérieur à celui de l'élevage sédentaire pratiqué par les paysans. Cette immigration remontant aux années cinquante s'est intensifiée au moment des sécheresses du début des années soixante-dix.

La population vivant plus ou moins directement de l'élevage transhumant est estimée à environ 50 000 personnes. Sans mesure avec ce chiffre modeste, le troupeau transhumant contribue beaucoup à l'économie nationale de l'élevage. Aujourd'hui, 85% des effectifs bovins en Côte d'Ivoire sont au nord du pays.

## Le contexte général influence les groupements

Les organisations professionnelles d'élevage que l'on a tenté d'implanter dans le nord de la Côte d'Ivoire depuis les années 1970 reflètent jusqu'à présent davantage le souci de l'État d'organiser la production, qu'une volonté émanant des éleveurs eux-mêmes (voir encadré sur les conditions prévalant dans les années 1970 et 1980).

Néanmoins, les groupements dits professionnels sont devenus à la mode sous des formes qu'on tente de renouveler, pour transférer aux privés les charges de l'organisation agricole et pastorale que l'État ne supporte plus.

Plusieurs formules de regroupement ont échoué; d'abord des tentatives dans des zones pastorales isolées, puis dans une optique inverse, des contrats d'association agro-pastorale entre un agriculteur et un transhumant, visant à installer l'élevage transhumant dans des zones interstitielles. Le suivi des transhumants a été successivement spécifique, puis fondu avec celui des sédentaires en 1983, puis à nouveau distingué.

Dans les années 1980, le changement de contexte concerne les éleveurs et l'administration, principale organisatrice des groupements jusqu'à-là. Les groupements sont alors imposés sous une forme précise

## Éleveurs sédentaires contre transhumants?

A entretenir les oppositions stériles, on s'empêche d'imaginer et de mettre en œuvre des actions répondant à des besoins ressentis par nombre d'éleveurs. Véronique Ancey interroge les politiques de l'élevage et met en relief des initiatives porteuses d'avenir.

### Différentes catégories d'éleveurs

La distinction la plus fréquente amalgame trois critères ethnique/technique/national entre les Peulhs/transhumants/étrangers et les autochtones/sédentaires/ivoiriens.

Certains problèmes semblent communs à tous les éleveurs (vol de bétail, approvisionnement).

Et c'est pour résoudre ces problèmes que se sont créées des associations « mixtes ».

Mais les situations de fond ne sont pas les mêmes : les Peulhs sont des étrangers, même s'ils sont là depuis trente ans : une installation ancienne peut être compromise par la perte d'un protecteur influent.

Les différences sont aussi profondes entre catégories économiques des éleveurs peulhs eux-mêmes :

- Éleveurs cultivant peu, gardant éventuellement des bêtes de paysans dans leur troupeau, tirant l'essentiel de leur revenu de leur troupeau.
- Éleveurs en situation précaire, sans troupeau ou presque; ce sont des éleveurs qui ont perdu leurs moyens de production; ils gardent le bétail d'autrui, ont des activités ponctuelles, tentent de cultiver sur des parcelles généralement restreintes.
- Peulhs propriétaires de troupeaux parfois important mais urbanisés et souvent orientés dans le commerce; ces propriétaires ont les moyens financiers ou politiques de négliger les codes de parcours, le respect des champs, etc. Ils ne connaissent plus les techniques ni les pâturages; ils confient leur troupeau à des bouviers.

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B\*10 115

Les éleveurs et leurs partenaires

EX: 1  
39

Fonds Documentaire ORSTOM



010010115

## Conditions prévalant dans les années 1970 et 1980

### Dans les années 1970

- Les éleveurs sahéliens ont afflué dans le nord de la Côte d'Ivoire, faisant passer le cheptel de 300 000 taurins et métis environ en 1970, à plus de un million de bovins dont 460 000 zébus transhumants en une vingtaine d'années. Cet accroissement a également été permis par l'amélioration des soins vétérinaires.
- Le gouvernement ivoirien a lancé plusieurs programmes régionaux.
- Les deux catégories d'élevage créées par l'encadrement pastoral -sédentaire, assimilé aux ivoiriens et transhumant, pratiqué par les Peulhs maliens ou burkinabé- masquent le fait que des Ivoiriens possèdent aussi des animaux transhumants dans les troupeaux gardés par des Peulhs.
- L'encadrement des producteurs se concentrait sur les paysans ivoiriens possédant déjà quelques têtes et encouragés à développer un élevage sédentaire. Les groupements professionnels créés par la Sodepra s'appelaient GVC, Groupements à vocation coopérative, et étaient constitués sur le modèle des GVC des producteurs de coton. L'unité de base des GVC d'éleveurs était le parc collectif.
- L'importance croissante de l'élevage transhumant a conduit à tenter un encadrement spécifique en 1975 sans toutefois organiser des groupements. L'élevage transhumant était en effet considéré comme totalement anarchique et, aux yeux des agents, s'il était efficace, c'était la plupart du temps aux dépens des agriculteurs; aussi, il fallait le canaliser géographiquement, surveiller le cheptel, exploiter la viande, mais sans groupement.

### Dans les années 1980

- La pression foncière augmente avec l'extension des surfaces cotonnières, l'accroissement naturel de la population, l'accroissement du cheptel et la progression de la sécheresse sensible au nord. La densité en bétail reste relativement faible, mais le sentiment de compétition entre les activités agricoles et pastorales s'accroît. Les contraintes deviennent plus claires pour les éleveurs étrangers installés en Côte d'Ivoire. La conscience des difficultés communes des Peulhs ne crée pas encore le besoin de se grouper pour s'organiser, mais les conditions s'y prêtent davantage.
  - La crise économique oblige l'État à des réformes structurelles les soins deviennent payant, les prix des produits vétérinaires et des sous-produits alimentaires augmentent (en particulier après la dévaluation : en avril 1994, hausse moyenne de 54% des produits vétérinaires), l'entretien des équipements est remis en cause.
- La négociation de l'accès à l'eau, l'obtention de sous-produits à prix réduits par des commandes groupées sont devenues des points plus importants qui pourraient cristalliser des groupements.
- Le jeu politique se complique avec l'ouverture formelle au multipartisme : toute plate-forme est un enjeu de clientèle ou électoraliste.

chez les sédentaires et inexistantes chez les transhumants.

L'évolution de fond pousse ainsi les pouvoirs publics à favoriser les groupements professionnels, et la situation des éleveurs suscite quelques tentatives d'association souvent sans lendemain. Cependant cette convergence d'intérêts est limitée et les « groupements » peuvent renvoyer à des réalités variées : un nouvel avatar de l'encadrement pour l'État, un enjeu politique pour les notables ou ceux qui ambitionnent de le devenir. Quant aux éleveurs, ils y trouvent rarement les conditions permettant un fonctionnement durable autonome.

## L'organisation des éleveurs et les organisations d'éleveurs

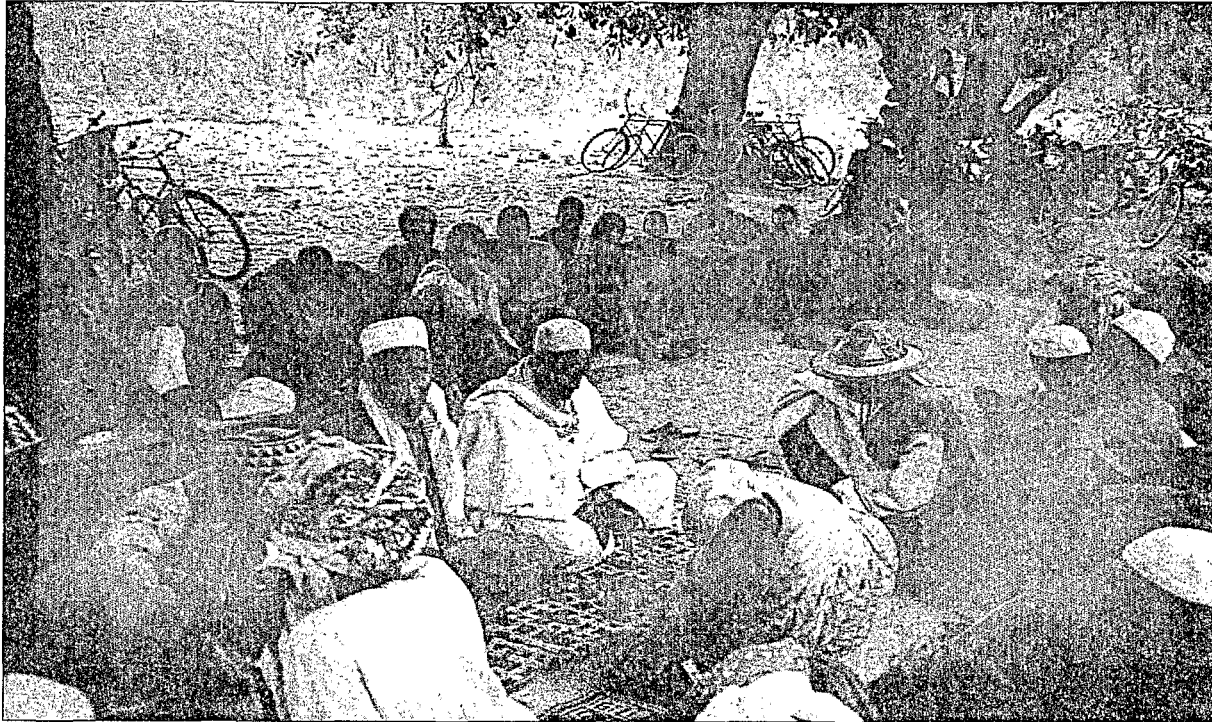
Les éleveurs transhumants rencontrés se plaignent tous de la précarité. Les difficultés sont presque partout les mêmes et mènent à des conflits parfois graves, même si localement des relations anciennes de voisinage peuvent très bien se passer. Mais il n'est pas évident de franchir le pas entre cette conscience aiguë des problèmes et une organisation collective. C'est que les éleveurs forment un ensemble hétérogène aux différences marquées (voir encadré sur les différentes catégories d'éleveurs).

Plusieurs critères de reconnaissance sont d'ailleurs utilisés, parfois confondus. Mais divers éléments interviennent dans la différenciation des éleveurs : le cadre de vie, l'organisation des activités économiques, le rapport aux autorités, l'importance que peut avoir une sécurité foncière... Cette différenciation a conduit à l'échec des encadrements classiques.

D'une part, la diversité d'organisation de ces familles d'éleveurs rend impossible le pliage d'une formule standard de groupement et d'autre part, il n'est pas possible d'encadrer une activité lorsque c'est un pivot d'un groupe déjà organisé suivant des règles solides.

## Cristallisation, ressources, limites

Des groupements d'éleveurs transhumants sont en « gestation », initiés par un service de l'ex-SODEPRA (Société de développement des productions animales). Ses méthodes semblent plus adaptées au milieu que les précédents essais : on ne prétend pas organiser l'élevage mais permettre aux éleveurs d'être représentés face à l'administration et aux paysans pour gérer les activités quotidiennes. Ces groupements collent aux campements existants et à leur organisation habituelle, codifiant notamment le rôle d'un chef de campement (wuro) qui engage les chefs de famille (*galle*) de son campement.



Ancey

Une mutuelle de groupement existe à Sirasso et deux autres sont en voie de constitution. Les qualités de ces ébauches d'organisation sont d'abord la prudence dans la progression, puis la souplesse des processus. Deux atouts viennent de ce qu'elles ne heurtent pas les structures existantes, et que les groupes ont des contraintes et des objectifs assez clairs. Il y a cependant deux handicaps : l'attitude de l'administration, réticente à céder la gestion des infrastructures, et le temps qui joue contre les éleveurs, dont la précarité tend à s'accroître. Aujourd'hui, ces appuis ont cessé et on peut s'interroger sur l'avenir des éleveurs dans cette région.

Les éleveurs tirent l'enseignement de leurs expériences : dans telle petite ville, certains préfèrent créer une association mixte (sédentaire-transhumant) pour avoir avec eux des ivoiriens introduits dans l'administration et lettrés, tout en équilibrant la composition du bureau.

Quelques-uns estiment qu'une association n'a de chances de vivre que si le droit à la parole est le même pour tous, quelle que soit l'ampleur de la cotisation ou la taille du troupeau. C'est là, pour l'un des éleveurs rencontrés, le point central. C'est aussi le plus difficile à assurer.

Parmi les limites, citons d'abord les divergences des objectifs de fond entre les groupes : les sédentaires

cherchant plutôt des débouchés économiques, les transhumants, eux, cherchant plutôt la sécurité foncière et l'accès aux ressources naturelles. On passe constamment de la complémentarité à la concurrence entre les groupes.

Le contexte politique est cependant la principale limite. Le gouvernement ivoirien joue en effet un jeu électoraliste dangereux pour les éleveurs. Il manie un double langage par nationalisme économique : se félicitant de l'apport de viande sahélienne, mais entretenant l'ambiguïté vis-à-vis des ressortissants étrangers.

Tant que l'élevage au nord de la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une politique volontariste, l'administration a cherché à encadrer les producteurs sédentaires. Avec la restructuration des sociétés de développement, cet encadrement disparaît sans laisser de forme dynamique d'organisation : les CVC d'éleveurs soutenus par l'administration n'ont probablement pas d'avenir.

Les éleveurs transhumants seraient dans une situation plus favorable à l'organisation, mais ils ont davantage de moyens d'éviter la récupération administrative et ce qui explique sans doute la rareté des groupements.

**Véronique ANCEY**

ORSTOM - LSS, 32 avenue H. Varagnat  
93143 Bondy cedex. France.

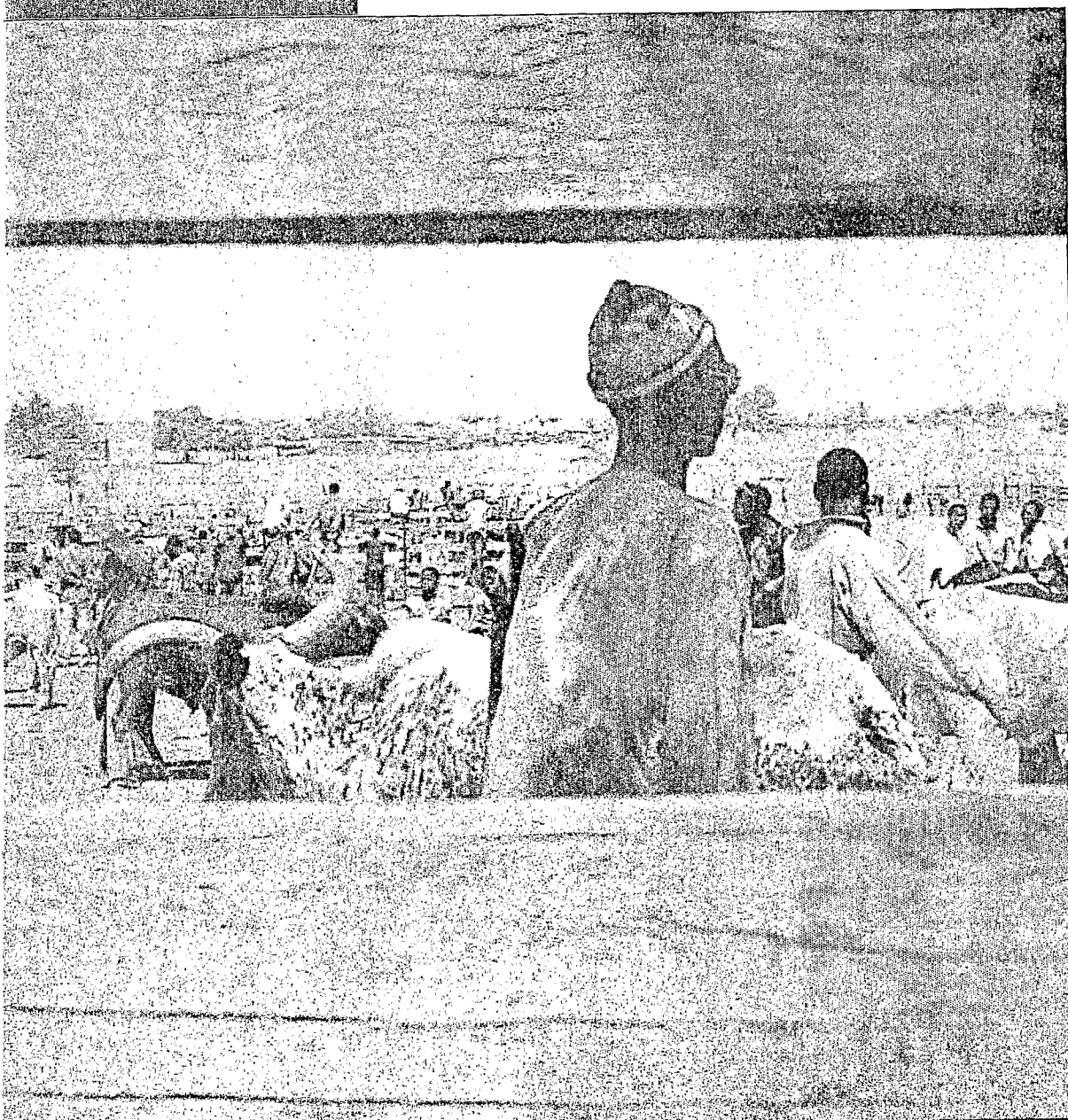
**On passe constamment de la complémentarité à la concurrence entre les groupes**

V. ANCEY

NO DAE DON FBA

# Hommes et animaux

Élevages en Afrique sub-saharienne



*Inter-réseaux*

1995